

CHANGEMENT DE DOMICILE POUR UN RESSORTISSANT ÉTRANGER TITULAIRE D'UN TITRE DE SÉJOUR EN FRANCE

Mise à jour : janvier 2021

LISTE DES PIÈCES À PRODUIRE – Ne pas envoyer d'originaux

Ressortissant étranger venant d'un autre département et s'installant dans le Haut-Rhin	Ressortissant étranger déjà installé dans Haut-Rhin et changeant de domicile dans le département
<ul style="list-style-type: none"><input type="checkbox"/> Le dossier de demande de titre de séjour, dûment complété et signé <p>État-civil :</p> <ul style="list-style-type: none"><input type="checkbox"/> Passeport (pages du nom, des visas et cachets d'entrée et de sortie du territoire)<input type="checkbox"/> Carte de séjour en cours de validité<input type="checkbox"/> 3 photographies d'identité normées <p>Hébergement :</p> <ul style="list-style-type: none"><input type="checkbox"/> Justificatif de domicile de moins de 6 mois (facture d'électricité, de gaz, d'eau, de box Internet, bail ou taxe d'habitation) [> si hébergement chez un tiers, attestation d'hébergement, facture de moins de 6 mois et copie de la pièce d'identité de l'hébergeur]	<ul style="list-style-type: none"><input type="checkbox"/> Le dossier de demande de titre de séjour, dûment complété et signé <p>État-civil :</p> <ul style="list-style-type: none"><input type="checkbox"/> Passeport (pages du nom, des visas et cachets d'entrée et de sortie du territoire)<input type="checkbox"/> Carte de séjour en cours de validité<input type="checkbox"/> 3 photographies d'identité normées <p>Hébergement :</p> <ul style="list-style-type: none"><input type="checkbox"/> Justificatif de domicile de moins de 6 mois (facture d'électricité, de gaz, d'eau, de box Internet, bail ou taxe d'habitation) [> si hébergement chez un tiers, attestation d'hébergement, facture de moins de 6 mois et copie de la pièce d'identité de l'hébergeur]

À DÉPOSER LORS DU RETRAIT DE VOTRE TITRE DE SÉJOUR

- Droit de timbre fiscal sur titre de séjour : **25 €**
Applicable également aux certificats de résidence algériens, à l'exception des cartes « UE », « UE-Membres de famille » et autorisation provisoire de séjour.

N.B. : Dans certaines situations, une attestation d'enregistrement de la nouvelle adresse sera remise. Un nouveau titre de séjour, avec la nouvelle domiciliation, ne sera établi qu'après le dépôt d'une demande de renouvellement de titre de séjour

NB : les justificatifs doivent être accompagnés, le cas échéant, de leur traduction en français par un traducteur interprète assermenté auprès d'une cour d'appel.